

REGLEMENT PARTICULIER SPORTIF RALLYE

Épreuve N° 73517 organisée par l'ASA TERRE DE ST JUNIEN N°1021 Enregistrée par la Ligue du Sport Automobile Nouvelle Aquitaine Sud, le 09/03/2026 sous le N°14 et par la FFSA le 09/03/2026, sous le permis d'organiser N° 218

Permis d'organisation
 Visa **FFSA** - N°218 en date du **09 Mars 2026**
 Visa **LIGUE** - N° 14 en date du **09 Mars 2026**

Ligue du Sport Automobile
 Nouvelle Aquitaine Sud
 2 avenue de l'Université
 33400 Talence
 06 57 22 29 80
sport.auto.aquit@wanadoo.fr



24^{ème} Rallye Régional VIENNE GLANE PORTE OCEANE DU LIMOUSIN 13-14 JUIN 2026

INFORMATIONS

Asa Organisatrice :	ASA TERRE DE ST JUNIEN
Nom du Rallye :	24 ^{ème} Rallye régional Vienne Glane Porte Océane du Limousin
Date :	13-14 JUIN 2026
Niveau d'inscription (<i>Régional, National, Inter.</i>) :	Régional
Eligibilité :	La Coupe de France des Rallyes 2026 Le Championnat de la Ligue du Sport Automobile Nouvelle Aquitaine Sud 2026 Le Championnat des Commissaires de la Ligue du Sport Automobile Nouvelle Aquitaine Sud 2026 Hankook Rallye Cup 2026 Zone Sud-Ouest
Participation étrangère autorisée ?	Non
Visa Ligue (date et numéro) :	14 du 9 mars 2026
Permis d'organisation FFSA (date et numéro) :	218 du 9 mars 2026
Personne désignée par l'ASA en contact avec la FFSA pour l'obtention du permis d'organisation	
Nom :	Brasseur Josée
Téléphone :	06 79 01 15 84
Mail :	brasseur.josee@orange.fr
Comité d'Organisation	
Président :	Brasseur Jean
Membres :	David AUVERT, Jérôme AUVRAY, Josée BRASSEUR, Yves MORAND, Laurent PEYRAUD, Fabrice PLONCARD, Bernard PREVOT, Bruno ROBERT, Michel THOUVENIN

REGLEMENT PARTICULIER SPORTIF RALLYE 2026

Secrétariat du Rallye, Adresse :	Josée BRASSEUR Allée de Chambéry 87200 Saint Brice sur Vienne
Téléphone :	06 79 01 15 84
Mail:	brasseur.josée@orange.fr
Permanence du Rallye :	PC Salle des Congrès 87200 Saint Junien
Lieu, date, horaire :	13-14 Juin 7H-20H
Organisateur technique	
Nom :	ASA Terre de Saint Junien
Adresse :	Allée de Chambéry 87200 Saint Brice sur Vienne
Téléphone :	06 79 01 15 84
Mail :	brasseur.josée@orange.fr

PROGRAMME - HORAIRES

Parution du règlement	13 Avril 2026
Ouverture des engagements	13 Avril 2026
Clôture des engagements	1 ^{er} Juin 2026
Distribution du carnet d'itinéraire	Salle des Congrès Avenue du Châtelard 87200 Saint Junien Samedi 13 Juin 2026 8h30-12h30 et 13h45-15h
Reconnaisances (<i>dates & heures</i>)	Samedi 13 Juin 2026 8h30-12h30 et 13h30-18h
Vérifications administratives (<i>lieu, date, heure</i>)	Salle des Congrès Avenue du Châtelard 87200 Saint Junien Samedi 13 Juin 2026 13h30-18h
Vérifications techniques (<i>lieu, date, heure</i>)	Parking du Châtelard 87200 Saint Junien Samedi 13 Juin 2026 13h45-18h30
Mise en place du parc de départ (<i>lieu, date, heure</i>) (obligatoire dès le passage aux vérifications techniques)	Parking du Châtelard 87200 Saint Junien Samedi 13 Juin 2026 14h-19h
1 ^{ère} réunion des Commissaires Sportif (<i>lieu, date, heure</i>)	Salle des Congrès Avenue du Châtelard 87200 Saint Junien Samedi 13 Juin 2026 16h
Publication des équipages admis au départ (<i>lieu, date, heure</i>)	Parking du Châtelard 87200 Saint Junien Samedi 13 Juin 2026 20h
Publication des heures et ordres de départ (<i>lieu, date, heure</i>)	Samedi 13 Juin 20h

Briefing des pilotes (<i>lieu, date, heure</i>)	Distribué et émargé aux vérifications administratives
Départ (<i>lieu, date, heure</i>)	Parking du Châtelard 87200 Saint Junien Départ 1 ^{ère} VHC Dimanche 14 Juin 9H
Publication des résultats partiels (<i>lieu, date, heure</i>)	SPORTITY MP : RALLYEVG
Arrivée (<i>lieu, date, heure</i>)	Parking du Châtelard 87200 Saint Junien Arrivée 1 ^{ère} VHC 14 Juin 14H17
Vérifications finales (<i>lieu, date, heure</i>)	Dès l'arrivée de l'épreuve au Garage Morichon 75, Avenue Henri Barbusse 87200 Saint Junien
Taux horaire de la main d'œuvre	60 € TTC
Publication des résultats (<i>lieu, date, heure</i>)	SPORTITY MP : RALLYEVG 30mn après l'arrivée du dernier concurrent
Remise des prix sur le Podium d'arrivée	Parking du Châtelard A Saint Junien

ARTICLE 1P. ORGANISATION

1.1P. OFFICIELS

au minimum :

Fonction	-Nom & numéro de licence	
Président du Collège des Commissaires Sportifs	Jacques Courmontagne	1184
Commissaires Sportifs (au nombre de 2)	Catherine Condemine	56617
	Gérard Texier	18160
Directeur de Course de l'épreuve	Roger Desmoulins	4799
Directeurs de Course Adjoints PC délégués aux ES	Jean Marie Carof	203852
	Jean Luc Page	4727
Adjoints à la Direction de Course délégués aux ES	Isabelle Renou	136518
	Valérie Thébault	15553
	Jean Yves Brisset	3244
	Jean Marie Blondel	295375
Commissaire Technique responsable	Jean Luc Phelipeau	9060
Commissaires Techniques adjoints	Aurélien Pinho	259271
	Cédric Daurat	111570
	Jean Jacques Sangoignet	288229
	Christian Serre	47922
Médecin chef	Protection Civile Limoges	
Chargés des relations avec les concurrents	Daniel Bluteau	2794
	Marie Annick Auzéméry	224516
Chargé des relations avec la presse	Laurent Clavault	239250
Chronométrateurs	Laurent Lapouge	13530
	Corinne Dufau	36719
	Sylvie Sage	119114
	Evelyne Péroche	84527
	Benoit Chevessier	308406
	Alain Sylvain	234828
	Serge Miklou	187567
	Yanis Lambert	353232
Classement Chronolive	Matthieu Bonnaud	41131
Speaker	Philippe Gabarrou	142352

1.3P. VERIFICATIONS

Les équipages engagés recevront par mail leur accusé de réception d'engagement.

L'heure de passage aux vérifications administratives et techniques sera choisie lors de la distribution du Carnet d'Itinéraire.

ARTICLE 2P. ASSURANCES

Conforme au règlement standard FFSA

ARTICLE 3P. CONCURENTS ET PILOTES

Conforme au règlement standard des rallyes FFSA.

3.1P. DEMANDE D'ENGAGEMENT - INSCRIPTIONS

3.1.5P. Toute personne qui désire participer au 24^{ème} Rallye Régional Vienne Glane Porte Océane du Limousin doit adresser au secrétariat du Rallye (cachet de la poste faisant foi) la demande d'engagement ci-jointe, dûment complétée, avant le 1^{er} Juin 2026

3.1.10P. . Compte tenu de l'organisation simultanée du **24ème Rallye Régional Vienne Glane Porte Océane du Limousin et du 12ème Rallye Régional VHC Vienne Glane Porte Océane du Limousin**, le nombre maximum d'engagés est fixé à 120 voitures maximum (Moderne et VHC).

3.1.11.1P. Montant des droits d'engagement :

- avec la publicité facultative des organisateurs 270€
- sans la publicité facultative des organisateurs 540€ (x 2)

3.1.12P. La demande d'engagement ne sera acceptée que si elle est accompagnée du montant des droits d'engagement.

ARTICLE 4P. VOITURES ET EQUIPEMENTS

Conforme au règlement standard des rallyes FFSA.

4.3P. ASSISTANCE

L'assistance, pendant l'épreuve, sera autorisée uniquement sur le Parc d'Assistance situé dans la Zone de Boisse de Saint-Junien.

Installation possible à partir du Vendredi 12 Juin 18h.

Aucun piquetage ne sera autorisé.

Le Plan du Parc d'Assistance sera indiqué sur SPORTITY code RALLYEVG

4.3.2.3 Il est demandé aux concurrents de prendre en charge l'enlèvement de leurs déchets au plus tard lorsqu'ils quittent le Parc d'Assistance.

ARTICLE 5P. IDENTIFICATION DES VOITURES ET PUBLICITE

5.1P IDENTIFICATION DES VOITURES

Conforme au règlement standard des rallyes FFSA.

5.2P PUBLICITE

La publicité collective obligatoire et la publicité facultative seront communiquées par un additif au présent règlement particulier.

ARTICLE 6P. SITES ET INFRASTRUCTURES

Conforme au règlement standard des rallyes FFSA.

6.1P. DESCRIPTION

Le 24^{ème} Rallye Régional Vienne Glane Porte Océane du Limousin représente un parcours de 102.14 km. Il est divisé en 1 étape et 2 sections.

Il comporte 2 épreuves spéciales d'une longueur totale de 40.02 km.

Les épreuves spéciales sont :

ES 1-3 Saint Martin 10.38 km

ES 2-4 Saint Junien 9.63 km

L'itinéraire horaire figure dans l'annexe "itinéraire".

6.2P. RECONNAISSANCES

Le nombre de passages en reconnaissance autorisé dans chaque ES est de : 3

Les reconnaissances auront lieu aux dates et heures suivantes :

Le Samedi 13 Juin 2026 de 8h30 à 12h30 et de 13h30 à 18h

ARTICLE 7 DEROULEMENT DU RALLYE

Conforme au règlement standard des rallyes FFSA.

7.1P. L'ordre de départ de la 2^{ème} section se fera dans l'ordre du classement de l'ES1 Saint Martin

ARTICLE 8P. RECLAMATIONS - APPEL

Conforme au règlement standard des rallyes FFSA.

ARTICLE 9P. CLASSEMENTS

Conforme au règlement standard des rallyes FFSA.

ARTICLE 10P. PRIX ET COUPES

Conforme au règlement standard des rallyes FFSA.

Des coupes et ou cadeaux seront attribués aux 3 premiers équipages du classement scratch ainsi qu'aux premiers de classe.

Des lots seront distribués à tous les équipages classés.

Un engagement gratuit pour 2027 sera offert :

- au 1^{er} du classement Scratch

- à un concurrent tiré au sort parmi ceux qui ont abandonné (même absent à la Remise des Prix).

- à un concurrent classé tiré au sort et présent à la Remise des Prix

Le tirage au sort aura lieu pendant la Remise des Prix.

Un lot sera offert à tous les Commissaires à la fin de l'épreuve